



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

croissance

Question écrite n° 58802

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur la dégradation, particulièrement significative depuis quelques mois, de la situation économique. La production industrielle stagne sur un niveau inférieur de plus de 15 % à celui de 2007. Sur le front de l'emploi, la dégradation est très marquée avec plus de 523 000 emplois salariés perdus depuis le 4^e trimestre 2007. Plus inquiétant encore, sur les 6 dernières années, le chômage de 2 ans et plus a augmenté de 600 000 personnes et culmine à 1,1 million de personnes. La situation s'est également dégradée pour les entreprises depuis 2007. Les rémunérations salariales et les prélèvements obligatoires ont augmenté plus vite que la valeur ajoutée, au prix d'une contraction sensible des marges et des profits avant distribution. La situation a continué de se dégrader en 2013. Depuis 7 ans, les entreprises ont perdu près de 4 points de taux de marge qui se situe désormais à 29,7 % de la valeur ajoutée, niveau le plus bas depuis 1985. Enfin, pour le seul mois de juin, la contraction de l'activité du secteur privé s'est accélérée, en particulier pour l'industrie. Le *Purchasing Manager Index*, ou indice PMI, qui reflète la santé de l'activité manufacturière d'un pays, et réalisé auprès de 750 entreprises toujours pour le seul mois de juin, est ressorti à 48 points, contre 49,3 en mai, s'éloignant ainsi de la frontière des 50 %, en deçà de laquelle elle indique une phase de récession et au-dessus de laquelle s'ouvre à l'inverse une phase de croissance. L'indice PMI composite de l'activité globale, selon le Cabinet Markit qui a réalisé la mesure, évolue à son plus bas niveau depuis le mois de mars 2014. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour tenter d'améliorer significativement la confiance des investisseurs, relancer l'économie et ainsi lutter au mieux contre l'expansion du chômage.

Texte de la réponse

Depuis l'été 2012, l'évolution de l'activité en France, qui affiche une certaine résistance, n'est plus correctement annoncée par les indices PMI (*Purchasing Manager Index*), qui évoluent continûment dans la zone censée correspondre à une contraction de l'activité. Par ailleurs, les seuils de 50, qu'évoque l'auteur de la question, représentent, selon le groupe Markit, le point où l'activité reste étale. Or les évolutions récentes en France ont montré combien cette interprétation paraît actuellement peu pertinente depuis deux ans. Le Trésor éco n° 125 - « les enquêtes de conjoncture sont-elles toutes aussi performantes pour prévoir l'activité économique en France ? » montre cette difficulté, depuis deux ans, des PMI à retracer la dynamique de l'activité française et cherche à en donner les raisons potentielles. Néanmoins, le Gouvernement a conscience que la reprise est fragile. Il a mis pour cela une stratégie de politique économique en faveur de la croissance et de l'emploi, dont le pilier central est le pacte de responsabilité et de solidarité. Cette stratégie, a été présentée dès le mois de mars 2014 avec le programme national de réformes et suit un calendrier bien précis. S'agissant du pacte, les premières mesures ont été présentées dans le cadre du projet de loi de finances rectificative et du projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale. Parmi ces mesures, un volet important est destiné aux entreprises avec un allègement des charges patronales pour les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le SMIC qui s'ajoute au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et dès 2015 et la suppression progressive d'un impôt sur la production (contribution sociale de solidarité des sociétés) à partir de 2016. Outre son effet favorable sur l'emploi, cette

baisse du coût du travail permettra aux entreprises d'améliorer les marges, nécessaires à l'investissement et à l'innovation, tout en gagnant en compétitivité coût. Le deuxième volet concerne les salariés et les ménages, en particulier les plus modestes d'entre eux, avec une baisse des cotisations salariales dès le 1er janvier 2015 et un allègement de l'impôt sur le revenu. Ce deuxième volet de solidarité est nécessaire à la fois pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages modestes et pour garantir que la demande ne faiblit pas alors que la croissance est faible. Au total, les mesures fiscales et sociales du pacte soutiendraient la croissance à hauteur de un quart de point en 2016 et 2017 tout en donnant la visibilité nécessaire aux entreprises pour favoriser un climat de confiance. Au-delà du pacte, d'autres mesures de la stratégie économique du Gouvernement visent à améliorer la compétitivité coût et hors-coût de notre économie. Pour n'en citer que deux : premièrement, le Gouvernement a créé en janvier 2014 le conseil de la simplification des entreprises, qui a d'ores et déjà fait plus de 50 propositions pour réduire les charges administratives qui pèsent sur nos entreprises. Parmi ces 50 mesures, un certain nombre fait l'objet d'un projet de loi qui a été présenté en conseil des ministres le 25 juin 2014. Parmi celles-ci, on peut citer par exemple le développement du rescrit fiscal ou la suppression de diverses obligations fiscales pour les entreprises. Deuxièmement, le Gouvernement a mis en place une politique visant à intensifier la concurrence dans un certain nombre de secteurs dans lesquels il y a des inefficiences ou des rentes qui sont injustifiées. Un premier pas a été franchi avec la loi de mars 2014 relative à la consommation et d'autres mesures viendront dans le cadre de la loi relative à la croissance et au pouvoir d'achat annoncée récemment par le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique. Ces mesures en faveur de la concurrence permettront de stimuler l'innovation et de redonner du pouvoir d'achat aux ménages.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58802

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie, redressement productif et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5405

Réponse publiée au JO le : [12 août 2014](#), page 6906